

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son cinquième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 23 septembre 2014, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 69 — *Loi sur la sécurité technique/The Technical Safety Act*;
- projet de loi 71 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. ALTEMEYER;
- M^{me} la ministre BRAUN;
- M. DEWAR;
- M. GAUDREAU (président);
- M. HELWER;
- M. le ministre KOSTYSHYN;
- M. MARCELINO;
- M. PIWNIUK;
- M. SARAN (vice-président);
- M. SMOOK;
- M. WISHART.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 69 — *Loi sur la sécurité technique/The Technical Safety Act* :

Betty McInerney	Mechanical Contractors Association of Manitoba
Scott McFadyen	Association canadienne du propane — Comité du Manitoba

Le Comité a entendu quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 71 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act* :

Karl Kynoch	Conseil du porc au Manitoba
D ^r Randy Aitken	Association vétérinaire du Manitoba
Cory Rybuck	Producteurs d'œufs du Manitoba
James Battershill	Keystone Agricultural Producers

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 71 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act* :

Heinz Reimer et Melinda German	Association des producteurs de bœuf du Manitoba
Brent Achtemichuk	Producteurs laitiers du Manitoba

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 69) — *Loi sur la sécurité technique/The Technical Safety Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 71) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. GAUDREAU

Le 23 septembre 2014